

INCENDIE



INONDATION



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**



**RISQUE
CLIMATIQUE**



**TECHNOLOGIQUE
ET NUCLEAIRE**



**RISQUE
INDUSTRIEL**



**TRANSPORT
DE MATIERES
DANGEREUSES**



**PANDEMIE
GRIPPALE**



VILLE DE LA CRAU

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES**

**RISQUES
MAJEURS
(D.I.C.R.I.M.)**

**GUIDE DES
BONS REFLEXES**

LA CRAU est une vaste commune de 16800 habitants qui s'étend au milieu d'une plaine alluviale d'orientation Nord/Est. Sa superficie totale est de 3787ha. Ses terres sont arrosées par deux cours d'eau : Le Gapeau et le Réal Martin.

A l'ouest, se dresse Le Coudon (702m) et, à l'est, Le Mont Fenouillet (291m). Nous devons distinguer deux zones contrastées : au nord, des collines boisées et des vallées riches en vignobles, au sud une plaine maraîchère et horticole.

En raison de son vaste territoire, on note la présence de lieux-dits et hameaux : Les Martins, Notre Dame, La Moutonne... La Moutonne, située au sud de la commune, a pris aujourd'hui des allures d'un véritable village avec près de 4000 habitants.



Le risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Face aux risques majeurs, la ville de LA CRAU a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la Sécurité Civile).

Ce plan a pour objet d'assurer votre protection et de vous aider en cas de situation dangereuse.

Il est déclenché par Le Maire et est appliqué, sous son autorité et sa responsabilité, par les services municipaux.

Cependant, chacun peut être concerné par un risque à tout moment. Il est donc important de s'y préparer.

C'est pourquoi le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) reprend l'ensemble des risques auxquels les Crauroises et Craurois peuvent être confrontés, ainsi que les conseils de comportement qui permettront d'acquiescer les bons réflexes.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. conservez-le, pour vous y référer le cas échéant.

**CONSERVEZ CE GUIDE
A PORTEE DE MAIN,
IL PEUT S'AVERER UTILE !**



LE SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est donnée par la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

Vous pouvez être alerté pour trois types de risques recensés sur la commune :

- 1) **risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, tempête
- 2) **risques sanitaires** : grippe aviaire
- 3) **risques techniques** : risques industriel, transport de matières dangereuses

En cas d'alerte, une sirène émet un son montant et descendant de trois fois une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes :



1 minute - 5s - 1 minute - 5s - 1 minute

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un son continu de 30 secondes.

Ce signal sonore est émis le premier mercredi de chaque mois vers midi pour tester l'efficacité des systèmes de diffusion.

Les services municipaux peuvent également diffuser des messages d'alerte par le biais de véhicules sonorisés ou en porte à porte.





LE RISQUE INCENDIE

Un feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage sur une surface d'au moins un hectare de forêt, maquis ou garrigue. L'homme est souvent à l'origine des départs de feu que ce soit par malveillance ou par accident (barbecue, cigarette, travaux agricoles ou forestiers,....) ; la foudre peut également être responsable. La violence des feux de forêt dépend de divers facteurs comme la nature du relief, l'état d'entretien, la présence de vent, le taux d'humidité,....

LES DIFFERENTS TYPES DE FEUX :

- **Les feux de cimes** : ils brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ce type de feu libère une grande quantité d'énergie et sa vitesse de propagation est très élevée.
- **Les feux de surface** : ils brûlent les strates basses de la végétation, la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas, la propagation de ce type de feu peut être rapide.
- **Les feux de sol** : ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou la tourbière, c'est un type de feu qui couve en profondeur, avec une vitesse de propagation assez faible mais long à éteindre.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Respectez les consignes signalées par les services communaux qui seront affichées
- Ne vous approchez jamais, à pied ou en voiture, d'un feu de forêt
- Tous les propriétaires doivent ouvrir le portail de leur habitation ou terrain
- Fermez les bouteilles de gaz et les éloigner si possible des bâtiments
- Rentrez et enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les volets, portes et fenêtres de votre habitation
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air et arrêtez la ventilation





LE RISQUE INONDATION

La commune de La Crau peut être touchée par des crues qui suivraient le Gapeau notamment sur les quartiers limitrophes de la voie Villeneuve et Quartier La Gensolelle.

LA SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

La surveillance est assurée par le service de prévision des crues de la Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN).

La diffusion de l'alerte aux communes du département du VAR est du ressort de la préfecture par le biais d'un système automatisé.

L'ACTIVATION DES SECOURS :

Le Maire mobilise avant tout ses services avant que l'inondation ne soit effective.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Faites une réserve d'eau
- Ecoutez les avertissements à la radio
- Libérez les lignes téléphoniques
- En cas d'évacuation, pensez à prendre vos papiers d'identité et documents importants, vos médicaments (traitement médical en cours), ainsi que des vêtements de rechange et couvertures

APRES :

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches)
- Chauffez dès que possible
- N.B. : à l'école, vos enfants sont en sécurité



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est potentiellement concernée par des mouvements de terrain provenant de glissement ou d'effondrement d'anciennes carrières souterraines.

LA SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

La surveillance des mouvements de terrain (et/ou des carrières) est assurée par des laboratoires spécialisés.

Mais chaque propriétaire est responsable de la surveillance de son terrain.

Les populations riveraines sont prévenues par les autorités et évacuées si besoin.

L'ACTIVATION DES SECOURS :

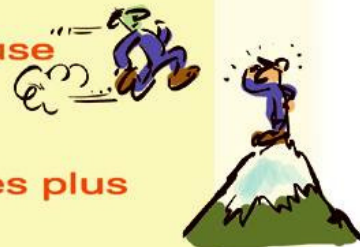
Les autorités délimiteront un périmètre de sécurité et procéderont au balisage de la zone à risque.

Le Maire mobilise les cellules de crise créées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

PENDANT :

- Eloignez vous de la zone dangereuse
- Fuyez latéralement
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



APRES :

- Évaluez les dégâts et les dangers
- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours



LE RISQUE CLIMATIQUE

Le risque climatique concerne les orages et les pluies diluviennes, les vents violents, la neige et le verglas.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Limitez vos déplacements
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent
- Fermez et obturez les ouvertures
- Ecoutez les avertissements à la radio
- Ne vous promenez pas en forêt
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés





LE RISQUE TECHNOLOGIQUE OU NUCLEAIRE

Il faut garder son calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche : ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule

- Ecoutez la radio



- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêtez la ventilation



- Eloignez-vous des portes et des fenêtres

- Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Ne téléphonez pas



- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir



LE RISQUE INDUSTRIEL

Les installations industrielles présentant des risques sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si aucune usine de type SEVESO n'est répertoriée sur le territoire de la commune, la Ville de La Crau comprend deux types d'industries : celles soumises à déclaration et celles soumises à autorisation.

Celles-ci peuvent générer des incendies, des explosions et des dispersions de nuage toxique à l'extérieur du périmètre de l'usine

L'ALERTE :

L'alerte est donnée par la sirène.
Les sapeurs pompiers font une estimation des dangers et mettent en place un périmètre de protection.

L'ACTIVATION DES SECOURS :

L'activation des secours :
Si l'incident dépasse l'enceinte de l'usine et menace la sécurité des populations, le préfet déclenche les moyens de secours.

Le Maire déclenche les cellules de crise créées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Bouchez les aérations 

- Coupez le gaz et l'électricité 

- Ne fumez pas 

- Ecoutez les avertissements à la radio 

- Libérez les lignes téléphoniques 

- Barricadez les fermetures

- Abritez vous dans un bâtiment

- N.B. : à l'école vos enfants sont en sécurité



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La Ville de La Crau est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (RN 98, autoroute A57 et A570, voie ferroviaire (SNCF Marseille/Nice) et par plusieurs canalisations de gaz (au nord de la Navarre et au niveau du Chemin Long).

PS : il faut noter qu'une voie aérienne existe aussi (Cf Aéroport HYERES/TOULON).

Et on peut également penser que sont à reprendre dans cette catégorie :

- le transport par bateau de cargaisons dangereuses de marchandises qui transitent par le Port de Toulon
- les bateaux militaires affectés au port militaire de Toulon

L'ALERTE :

Si vous êtes témoin d'un accident (déversement de produits toxiques, propagation d'un nuage toxique...) prévenez immédiatement les secours en composant le 18.

L'alerte est donnée par la sirène.

Les sapeurs pompiers font une estimation des dangers et mettent en place un périmètre de sécurité.

L'ACTIVATION DES SECOURS :

Si l'accident est grave, le Préfet déclenche les moyens de secours.

Le Maire déclenche les cellules de crise créées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

- Bouchez les aérations



- Coupez le gaz et l'électricité



- Ne fumez pas



- Ecoutez les avertissements à la radio



- Libérez les lignes téléphoniques



- Barricadez les fermetures

- Abritez vous dans un bâtiment

- N.B. à l'école vos enfants sont en sécurité



LE RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

En cas d'épidémie ou de pandémie, le respect des règles d'hygiène élémentaires sera indispensable pour limiter les risques de contamination.

LES CONSIGNES A SUIVRE :

Si vous êtes atteint :

- En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin
- Couvrez-vous la bouche lors d'une toux et le nez lors d'un éternuement, puis lavez-vous les mains
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique, puis jetez-le dans une poubelle
- Portez un masque chirurgical et limitez vos sorties
- Evitez de sortir de votre domicile

Dans l'entourage des malades :

- Limitez le contact physique avec le malade
- Aérez les pièces et assurez la propreté maximum des locaux
- Lavez-vous souvent les mains

En cas de grippe aviaire :

- Evitez tous les contacts avec les volatiles vivants et morts
- Prévenez la mairie si vous trouvez un oiseau mort (ne le ramassez pas)
- Dans tous les cas, restez à l'écoute des informations diffusées à la radio et la télévision qui peuvent être retransmises au niveau municipal si nécessaire
- Prévoyez des piles de rechange



LES NUMEROS D'URGENCE



Santé = 15

Police secours = 17

Sapeurs pompiers = 18

Urgences européennes GSM = 112

Gendarmerie HYERES = 04 94 12 15 70

Police municipale = 04 94 01 56 81

Mairie de LA CRAU = 04 94 01 56 80

Radios FM, infos sur :

France Info 105,5 Mhz

Vitamine 90,8 Mhz

Mistral 92,4 Mhz



Pour tout renseignement :

Mairie de LA CRAU
Service des Risques et de la Prévention
Hôtel de Ville
Boulevard de la République
83260 LA CRAU

mairie@villedelacrau.fr

Tél. 04 94 01 56 80